

D.2016.12.21.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

5 - GESTION DU PATRIMOINE

**5.2 - TRAM ENVOL - Avenant n°2 au marché P 2014 11875 M conclu avec la société COLAS SO
- Travaux de FINITIONS de la ligne ENVOL - Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPR			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas. Ce budget est exprimé en valeur projet (soit janvier 2009).
- par délibération D.2013.04.04.8.14. du 4 avril 2013, approuvait le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).
- par délibération D.2014.07.09.7.13 du 9 juillet 2014, a autorisé la signature du marché P 2014 11875 M avec l'entreprise COLAS SUD-OUEST concernant la réalisation des travaux de finitions de la ligne de tramway ENVOL pour un montant maximum de 4 000 000 € HT.
- Par délibération D.2014.11.05.6.3 du 5 novembre 2014, a approuvé l'avenant n° 17 à la convention de mandat conclue avec la SMAT pour la réalisation de l'extension du réseau de transport en commun en site propre intégrant la modification du programme, la hausse de rémunération du mandataire, et l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération.

Par délibération D.2015.07.08.7.7 du 8 juillet 2015, a approuvé l'avenant n° 1 au marché P 2014 11875 M pour l'intégration de prestations complémentaires sans modification du montant ni du délai global du marché.

Le marché P 2014 11875 M conclu avec l'entreprise COLAS SO a pour objet la réalisation des travaux de finitions nécessaires aux aménagements de la ligne de tramway ENVOL.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, les montants minimum et maximum sont respectivement fixés à 1 000 000 €HT et 4 000 000 €HT.

1° - Objet de l'avenant 2

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché P 2014 11875 M des prestations consécutives à des mises au point de conception, des adaptations nécessaires au chantier, des modifications de projet, ou des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

2° - Prestations donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs – ajoutés au BPU

Ces prestations se justifient en fonction des éléments suivants :

- changement de vitre et film opacifiant sur le meuble ATB afin de rendre les équipements intérieurs invisibles (PN 15.11) à la demande d'ATB approuvé par le SMTC,
- fourniture et pose de toiles tissées, tranchée pour arrosage et fourniture et pose d'arroseurs (PN 15.12, PN 15.13, PN 15.14) suite à la demande de la Ville de Bagnac pour création d'une continuité de trottoir sur la rue Latécoère,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161227-20161221-05-02D
-DE
Date de télétransmission : 27/12/2016
Date de réception préfecture : 27/12/2016

- Fourniture et mise en place de plots réfléchissants sur la zone mixte suite à l'intrusion de véhicules sur la plateforme engazonnée (PN 15.5).
- Fourniture et remplacement d'une poignée mobile par une poignée fixe pour la porte du local courants faibles de la sous-station Daurat à la demande de TISSEO (PN 15.16).

Le présent avenant ne modifie pas le montant maximum du marché, ni le délai global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant 2 au marché P 2014 11875 M conclu avec l'entreprise COLAS SUD OUEST et d'en autoriser la signature.

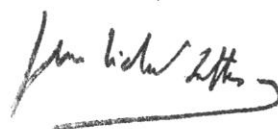
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché P 2014 11875 M conclu avec l'entreprise COLAS SO sans impact financier sur le montant maximum du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer l'avenant n° 2 au marché P 2014 11875 M.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



LIGNE ENVOL

TRAVAUX DE FINITIONS

AVENANT N° 2

P 2014 11875 M

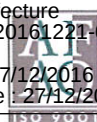
Novembre 2016

Titulaire : COLAS SUD-OUEST



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161227-20161221-05-02D
-DE
Date de télétransmission : 27/12/2016
Date de réception préfecture : 27/12/2016



AVENANT N° 2 AU MARCHE P 2014 11875 M
Titulaire : COLAS SUD-OUEST

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché les prix nouveaux provisoires notifiés en cours de marché par les ordres de services :

- n°35 (PN 15.11, PN 15.12, PN 15.13, PN 15.14, PN 15.15),
- n°39 (PN 15.16).

L'intégration de ces prix nouveaux ne modifie pas le montant maximum du marché qui est de 4 000 000 € H.T.

ARTICLE 2 – PRIX NOUVEAUX

Les prix nouveaux définitifs sont les suivants :

N° Prix	Définition du prix	Unité	Prix unitaire € H.T.
15.11	Meuble ATB - Changement vitre et mise en œuvre de film opacifiant Le forfait	F	12 421.20
15.12	Fourniture et pose de Toiles tissées Le mètre carré	M²	15.60
15.13	Réalisation de tranchée pour arrosage Le mètre linéaire	ml	12.50
15.14	Fourniture et pose d'arroseurs L'unité	U	65.00
15.15	Fourniture et mise en place de plot réfléchissant en verre à inscruter dans bordure ou revêtement béton L'unité	U	45.00
15.16	Poignée sous station L'unité	U	120.00

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

Le BPU initial est complété par le BPU joint en annexe 1.

ARTICLE 4 – DELAI GLOBAL DU MARCHE

Le délai global du marché n'est pas modifié.

ARTICLE 5 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 6 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 2 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le02/11/2016.....

Le titulaire :

Le représentant du maître d'ouvrage :

COLAS SUD-OUEST
Agence Toulouse Nord

101 Rue de Fenouillet
BP 92004 - 31017 TOULOUSE Cdx 2
Tél. 05 62 72 79 30 - RCS Bordeaux
SIRET 329 405 211 01013

Monsieur Philippe BUCHBERGER
Directeur

TRAMWAY ENVOL – TRAVAUX de FINITIONS – Avenant n°2

MARCHE P 2014 11875 M

N° prix	Définition des ouvrages et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres (€)
PN 15.11	Meuble ATB - Changement vitre et mise en œuvre de film opacifiant. Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture et mise en œuvre d'une nouvelle vitre, la fourniture et mise en œuvre d'un film opacifiant. Ce prix comprend notamment : - les démarches préalables nécessaires auprès des gestionnaires - la préparation du support - l'enlèvement de la vitre actuelle - la fourniture et pose d'une nouvelle vitre - la fourniture et pose d'un film opacifiant - le nettoyage et remise en état de l'environnement proche LE FORFAIT : DOUZE MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS ET VINGT CENTIMES	12 421.20
PN 15.12	Fourniture et pose de Toiles tissées Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre de toiles tissées. Ce prix comprend notamment : - les démarches préalables nécessaires auprès des gestionnaires - la préparation du support - la fourniture et pose de la toile tissée - le nettoyage et remise en état de l'environnement proche LE METRE CARRE : QUINZE EUROS ET SOIXANTE CENTIMES	15.60
PN 15.13	Réalisation de tranchée pour arrosage. Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et mise en œuvre d'un plot réfléchissant dans bordure ou revêtement béton. Ce prix comprend notamment : - les démarches préalables nécessaires auprès des gestionnaires - la préparation du support - la fourniture et pose du plot - le nettoyage et remise en état de l'environnement proche LE METRE LINEAIRE : DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES	12.50

PN 15.14	Fourniture et pose d'arroseurs. Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et mise en œuvre d'arroseurs. Ce prix comprend notamment : - les démarches préalables nécessaires auprès des gestionnaires - la préparation du support - la fourniture et pose de l'arroseur - le nettoyage et remise en état de l'environnement proche L'UNITE : SOIXANTE CINQ EUROS	65.00
PN 15.15	Fourniture et mise en place de plot réfléchissant en verre à inscruter dans bordure ou revêtement béton. Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et mise en œuvre d'un plot réfléchissant dans bordure ou revêtement béton. Ce prix comprend notamment : - les démarches préalables nécessaires avec TISSEO - la préparation du support - la fourniture et pose du plot - le nettoyage et remise en état de l'environnement proche L'UNITE : QUARANTE CINQ EUROS	45.00
PN 15.16	Poignée sous station Ce prix rémunère, à l'unité, le remplacement de la poignée existante mobile par une poignée fixe. Ce prix comprend notamment : - les démarches préalables nécessaires avec TISSEO - l'enlèvement de la poignée actuelle - la fourniture et pose de la nouvelle poignée, - le nettoyage de l'environnement proche L'UNITE : CENT VINGT EUROS	120.00